

PROCEDURE D'ACCUEIL en ZONE à REGIME RESTRICTIF (ZRR)

POURQUOI ?

La ZRR est une zone à accès réglementé qui s'inscrit dans le cadre de la **protection du potentiel scientifique et technique (PPST)** de la Nation.

La délimitation d'une ZRR au sein du laboratoire implique une restriction de la circulation des personnes.

Seules les personnes autorisées ont le droit d'accéder à la ZRR. Tout contrevenant s'expose à des sanctions pénales.

POUR QUI ?

Toute personne extérieure accueillie à l'IRAP, quelles que soient sa nationalité, la raison de sa visite et la durée de son séjour (1 jour, 1 semaine,...) doit faire l'objet d'une déclaration à la direction via l'adresse **irap.administration-zrr@utoulouse.fr**

Visite de courte durée

Personnels concernés

- Collégiens, lycéens
- Etudiants (hors stages)
- Visiteurs
- Industriels, fournisseurs
- Journalistes
- Intervenants extérieurs, ...

Le visiteur devra :

- accéder à l'IRAP par l'entrée principale
- s'inscrire sur le cahier à l'accueil
- être accompagné d'un personnel permanent nommément désigné

Il aura accès aux zones hors ZRR et sous certaines conditions aux bureaux ZRR.

Prévenir la direction qui devra donner son accord avant la visite.

Aucune badge d'accès aux locaux ne sera délivré à ces visiteurs.



Accueil d'un personnel travaillant pour l'IRAP

Personnels concernés

- Stagiaires niveau M2
- Doctorants
- Post-doctorants
- CDD, CDI, prestataires,...
- Invités : Doctorants / Chercheurs

Déclaration Fonctionnaire Sécurité Défense (FSD) obligatoire

Pièces à remplir / fournir

- Formulaire FSD disponible sur l'intranet <https://intranet.omp.eu/rh-fsd/>
- Pièce d'identité
- CV à jour
- Fiche de poste ou sujet détaillé de la mission

Prévenir le service RH au minimum 8 semaines avant l'arrivée du nouvel entrant.

Après accord du FSD, un badge d'accès sera délivré à ces personnels.



Accès virtuel

Pour avoir l'autorisation du FSD d'accéder aux outils numériques (messagerie, serveurs de calcul,...), l'encadrant/responsable de service devra fournir un document PDF précisant le motif de la demande.

Bonnes pratiques

- Privilégiez l'accueil dans les salles hors ZRR pour des réunions impliquant une majorité de personnes extérieures
- Prenez l'habitude de ne pas ouvrir les portes à une personne inconnue, demandez-lui le nom de son interlocuteur ou de décliner son identité.
- Ne laissez pas les portes d'accès au laboratoire ouvertes.